

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**  
**ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO**  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération**  
**N° DEL030322-03**

**SEANCE DU 03 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie à huis clos (article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020), sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** M. André ROCCHI ; M. Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M. Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie-Josée SANTONI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M. Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; Mme Marie-Pierre GAMBOTTI ; M. Pierre-Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M. Esteban SALDANA ; M. André POLINI.

**Etai<sup>ent</sup> représentés :** M. Sébastien GUIDICELLI par m Toussaint BARBONI ; Mme Lisa FRANCISCI par M Christian PAOLI ; M Jean-François OTTOMANI par M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Victoria COLOMBANI par Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Filippu Anto ANGELI par M Pierre-Louis PIERI ; Mme Sandrine MURGIA par M Vincent SUSINI ; Mme Nadine ACHILLI-FABRE par M André POLINI ; Mme VILLARD-ANGELI Dominique par M Esteban SALDANA ; M. Albert PIREDDA par M André POLINI ; Mme Nicole FARENC par M Esteban SALDANA.

**Etai<sup>ent</sup> absents :**

**Secrétaire de séance :** M Franck PAOLI

<b>Nombre de Membres en exercice :</b> 27	<b>Présents :</b> 17	<b>Votants :</b> 27
<b>Vote pour :</b> 27	<b>Vote contre :</b> 0	<b>Abstention :</b> 0
<b>Affichage en date du :</b> 04/03/2022	<b>Convocation :</b> 24.02.2022	

**OBJET : PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE- DEMANDE DE FINANCEMENT**

Le Maire expose :

Le projet alimentaire territorial « mieux vivre et manger dans le Fium'Orbu Castellu » a été initié en janvier 2020 suite à l'élaboration d'un DOCOBAS de 2017 à 2019.

Ces 2 premières années du PAT ont été consacrées à la mise en œuvre d'une démarche de reconquête de l'espace par l'activité humaine orientée vers le piémont et la montagne pour répondre à différents enjeux : prévention incendie des zones habitées, enjeux paysagés, qualité de vie et fixation des populations dans l'intérieur, création de lien social et de valeurs ajoutées économiques – **Axe de travail appelé « PAT montagne »**

Accusé de réception en préfecture  
02B-212002513-20220303-DEL030322-03-DE  
Date de réception préfecture : 08/03/2022

L'objectif étant de favoriser l'aménagement des terrasses pour l'installation de jardins et vergers familiaux et le développement du sylvopastoralisme grâce à un accompagnement sur la mobilisation foncière et la définition des cahiers des charges pour les travaux nécessaires à la préparation des espaces (prestataire : chambre d'agriculture – soutien DRAAF et ADEME).

Aujourd'hui, chaque village a pu avancer, à des rythmes différents selon les situations foncières (Cf carte récapitulative jointe à la délibération). La prestation avec la chambre d'agriculture se termine en mars 2022. L'accompagnement de ces projets doit être maintenu afin de consolider les initiatives lancées et d'aboutir à des résultats concrets au sein de chaque village.

D'autre part, de nombreux projets de jardins partagés, vergers communaux, espaces pédagogiques allant voir le jour, il a été proposé de mener un travail autour de **l'identification** et la **remise en culture** des **variétés fruitières locales** avec l'**association « A Granella »** (verger conservatoire situé à Aghione). Ce projet baptisé « **Arbres de mémoire** » associera des élèves volontaires de la cité scolaire, des anciens des villages et les mairies.

D'autre part, le conseil communautaire a souhaité développer une dimension supplémentaire au sein de cette démarche de projet alimentaire territorial avec pour objectif de diminuer les dépendances alimentaires en Corse, proposer une bonne qualité alimentaire et expérimenter des systèmes résilients face aux aléas climatiques – **Axe de travail appelé « PAT plaine »**.

Un premier diagnostic a été réalisé et a mis en lumière un manque de production locale maraichère, des difficultés à rapprocher producteurs existants et acteurs de la restauration collective, une demande forte des acteurs économiques et de la population. Plusieurs réunions réunissant acteurs de la restauration collective et producteurs (viande et légume) du territoire ont amorcé un travail sur le long terme de mise en adéquation offre et demande.

En juin 2021, dans une volonté de renforcer la résilience alimentaire du territoire, le conseil communautaire a souhaité accompagner les communes volontaires (Ghisonaccia, Prunelli di Fium'Orbu, Serra di Fium'Orbu, Ventiseri) à la définition des besoins techniques et financiers pour remettre en production agroécologique des parcelles communales sous utilisées (prestataire Ver de Terre Production – soutien DRAAF).

Suite à cette étude, les 4 communes concernées ont confirmé leur volonté de mener à bien ce projet sur les parcelles identifiées. Chaque commune pourra réaliser ses investissements avec le soutien du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse (axe 4) et de la DRAAF (plan de relance) en complément permettant un taux de financement jusqu'à 80%.

Le projet de Prunelli, bâti essentiellement pour fournir localement une alimentation sans engrais ni pesticide, présente aussi une dimension inclusive au niveau du handicap. Il s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la résilience écologique en privilégiant :

- L'économie circulaire,
- Le circuit court,
- L'économie en eau (production agricole utilisant 95 % d'eau en moins).

Pour compléter ce dossier, on pourra lui donner une dimension de formation professionnelle qui intéresserait les agriculteurs ne pouvant accéder à des quantités d'eau suffisantes et ceux désireux d'avoir un revenu complémentaire tout au long de l'année.

La communauté de communes souhaite renforcer cette dynamique en continuant l'animation du PAT dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique (approvisionnement restauration collective, mise en cohérence offre/demande, pilotage du projet etc.) et en apportant un soutien aux communes, porteurs de projet et agriculteurs du territoire impliqués dans la démarche. Ainsi, la communauté de communes prévoit **un accompagnement technique des agriculteurs installés volontaires et des futurs agriculteurs qui vont s'installer sur les parcelles communales** : Suivi technique mensuel pour une culture bio et sol vivant, formation et animation d'un réseau de maraichers sur le territoire, aide à la mise en adéquation entre l'offre et la demande.

L'estimation financière de la participation de la commune de Prunelli di Fium'Orbu pour cette opération a été évaluée à 321 200,00 € HT (travaux et maîtrise d'œuvre)

Afin de permettre la réalisation de cet investissement, il conviendrait de recourir à un plan de financement, tel que :

- Collectivité de Corse 70% soit 224 840,00 €  
(Schéma d'Aménagement et du Développement et de Protection du Massif Corse)
- D.R.R.AF  
Plan de relance 10 % soit 31 120,00 €
- Commune 20% soit 64 240,00 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

-D'approuver le projet pour un montant de 321 200,00 € (travaux et maîtrise d'œuvre) ;

-De recourir à un plan de financement de cette opération d'investissement tel que :

- Collectivité de Corse 70% soit 224 840,00 €  
(Schéma d'Aménagement et du Développement et de Protection du Massif Corse)
- D.R.R.AF  
Plan de relance 10 % soit 31 120,00 €
- Commune 20% soit 64 240,00 €

-D'inscrire au budget les crédits nécessaires.

- De donner pouvoir au Maire pour signer tout document concernant cette opération.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.**



Pour le Maire  
et par délégation

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

Christian PAOLI